

Compte-rendu de la réunion d'information

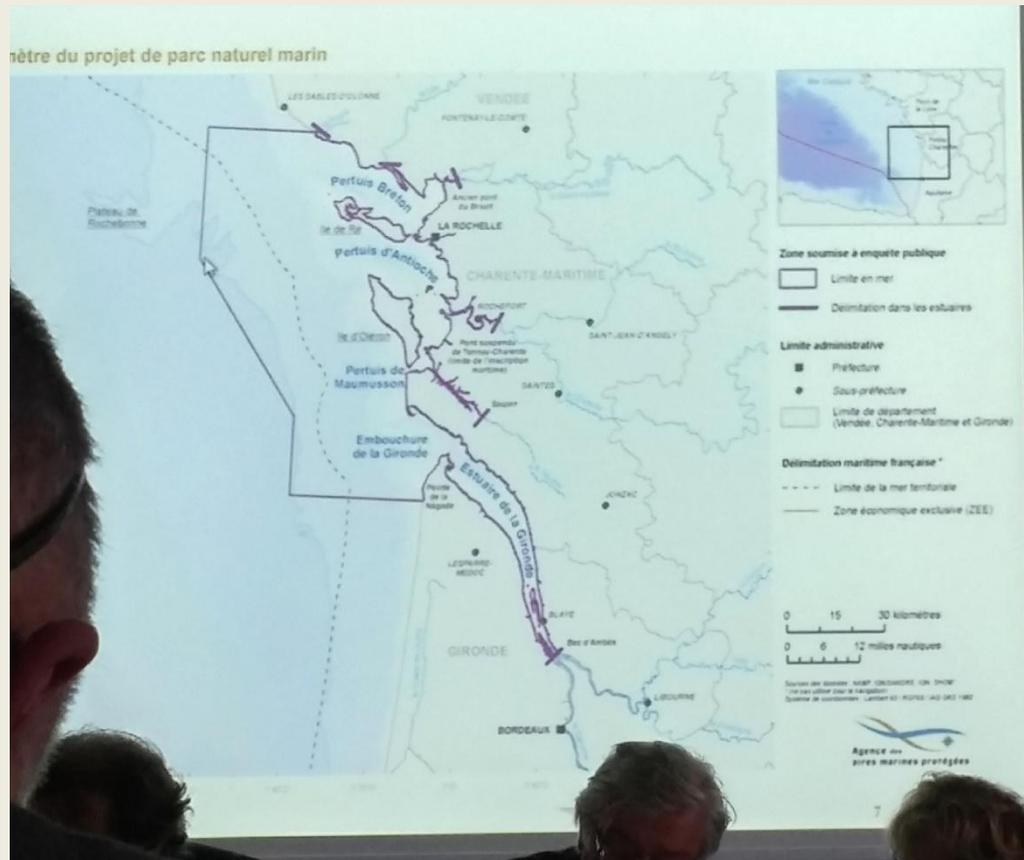




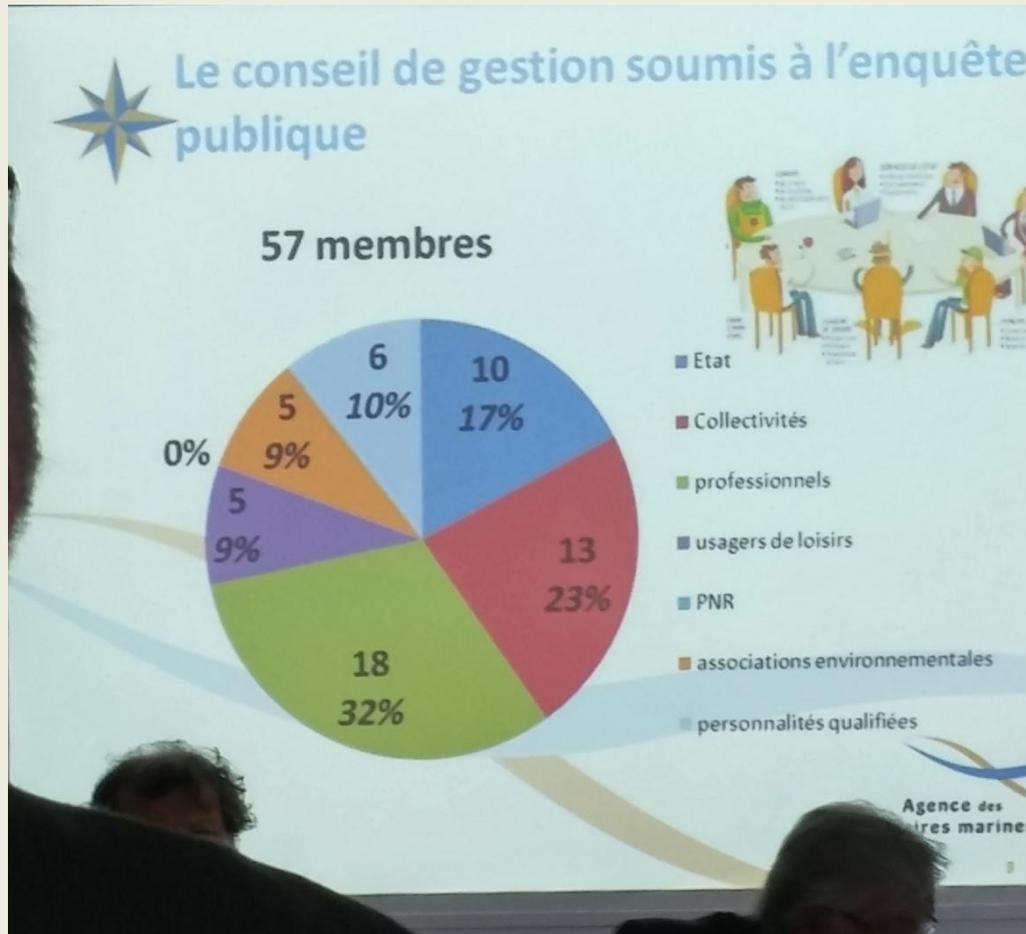
Réunion d'information à l'instigation de Mme La Préfète de Charente Maritime, qui coordonne le processus de relance du Parc pour les 3 départements concernés



On n'échappe pas aux envolées lyriques du député (D. Quentin) en préambule.



Le périmètre du Parc demeure inchangé, il n'est pas question de prendre en compte le plateau de Rochebonne



Rappel de la composition initiale du Conseil de Gestion

Les orientations

- Améliorer et partager les connaissances scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages.
 - Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles dans le respect des écosystèmes marins.
 - Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs dans le respect des écosystèmes marins.
 - Renforcer le lien « Mer & Terre » par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux.
 - Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques, dans un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-économiques.
 - Diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer et sensibiliser dans la préservation du milieu maritime
- Agence des
aires marines protégées

Rappel des orientations du Parc Marin



Problématique posée

❖ un projet de Parc sur un grand périmètre, et un long linéaire de côtes, mais fonctionnellement cohérent

➤ 6500 km², comparativement , en métropole: *Iroise* 3500km², *Golfe du Lion* 4000km², *estuaires picards et mer d'Opale* 2300km², *Arcachon* 420 km².

❖ des sujets très locaux, sans incidence sur l'ensemble du périmètre

❖ des structures de gouvernance et de gestion existantes



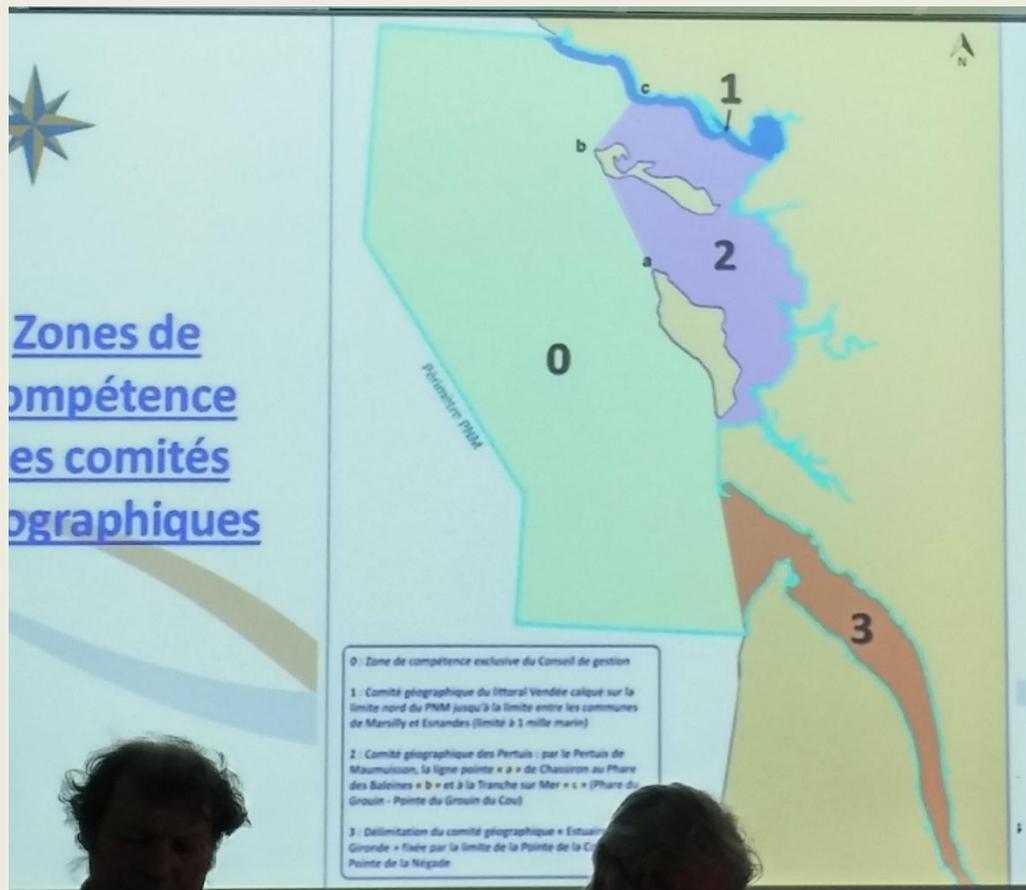
Vers une adaptation de la gouvernance

- ❖ souhait de la ministre de l'écologie de répondre à cette problématique
- ❖ objectif : combiner
 - gouvernance globale du projet
 - avec gouvernance plus locale.



3 comités géographiques : sur quels principes ?

- ❖ instances cohérentes avec les entités fonctionnelles du projet de Parc
- ❖ instances locales de discussion, concertation, et décision sur des dossiers ne nécessitant pas de mobiliser l'ensemble des membres du conseil de gestion



Bleu : littoral vendéen, mauve : la mer des Pertuis,
Orange : l'estuaire de la Gironde.



3 comités géographiques : quelles compétences?

- ❖ compétents sur sujets, projets, activités dès lorsque ceux-ci n'ont pas d'influence sur les autres zones du Parc.
- ❖ par délégation du conseil de gestion, compétents pour prendre des décisions dans la limite des attributions déléguables par le conseil de gestion au bureau.

→ nécessite une adaptation du code de l'environnement : amendement au projet de loi biodiversité

Agence des
aires marines protégées

16



Délégations de compétences au bureau *article R.334-33* *du code de l'environnement*

- ❖ Article R334-33, 6° : avis simples ou conformes sur les demandes d'autorisations d'activités
- ❖ Article R334-33, 7° : avis sur les SMVM
- ❖ Article R334-33, dernier alinéa : propositions de mesures de protection et de gestion durable aux autorités compétentes.

Agence des
aires marines protégées

17

Mme Simonet du Cabinet de Ségolène Royal précise que le décret de création du Parc n'attendra pas la loi biodiversité.



Rappel sur l'avis conforme

- L334-5 : *Lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme de l'Agence des aires marines protégées ou, sur délégation, du conseil de gestion.*

Plus qu'un pouvoir de veto, il faut considérer l'avis conforme comme une incitation à proposer dans un PNM des projets exemplaires



Agence des aires marines protégées

18

Le blocage d'un projet par Avis (non) conforme doit rester une exception.

Composition des comités géographiques

nécessaire **cohérence**
et **transversalité** des décisions



❖ comités géographiques = émanations du conseil de gestion :
les membres des comités géographiques sont choisis parmi les membres du conseil de gestion

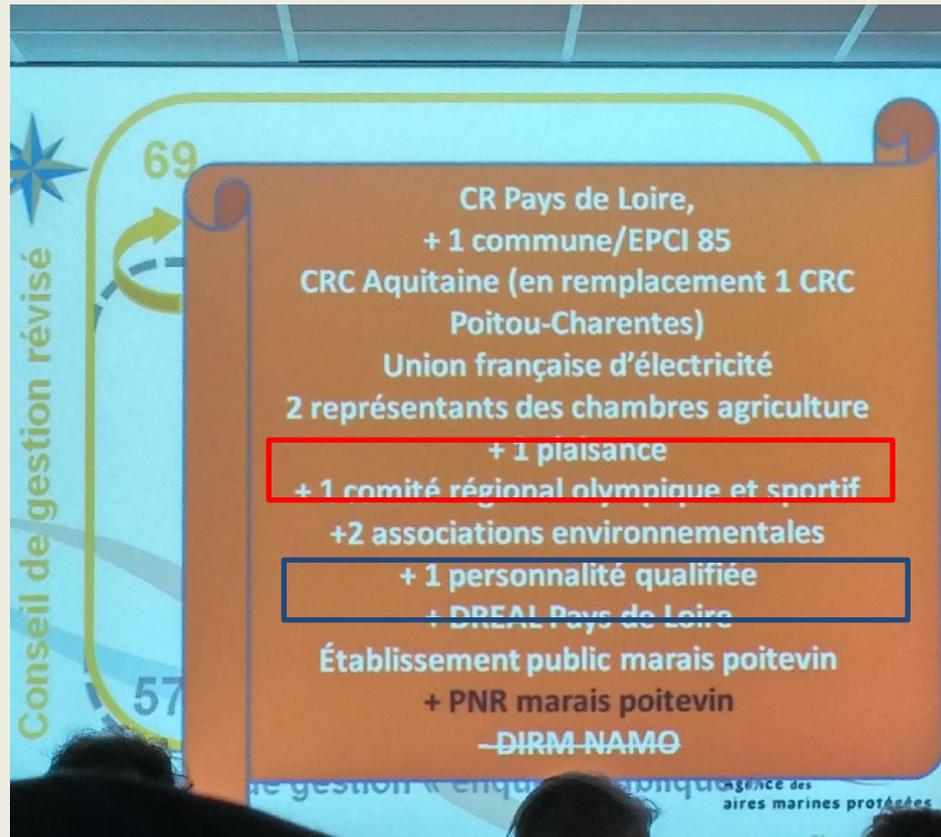

Agence des
aires marines protégées

Composition des comités géographiques

- ❖ mais adaptations du conseil de gestion proposé l'enquête publique :
 - pour ajouter des **représentants locaux** dans les comités géographiques
 - quelques **ajustements techniques**

➔ + 12 représentants (57 à 69 membres)


Agence des
aires marines protégées



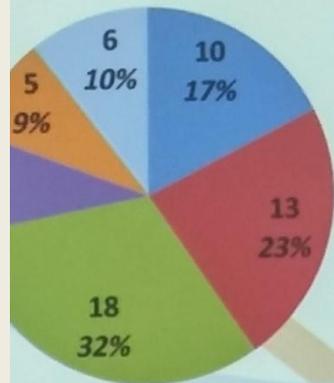
Les ajustements : la présence de La FNSEA au sein du Parc pose question (Benoit Biteau, Gerald Viaud).

Aucune objection pour les 2 membres accordés aux assos.

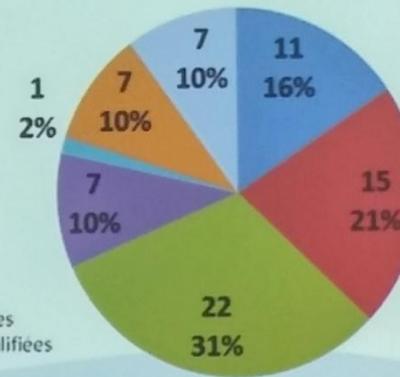
A noter l'arrivée de l'union Française d'électricité, en rapport avec le projet éolien offshore d'Oléron ?

Evolution du conseil de gestion

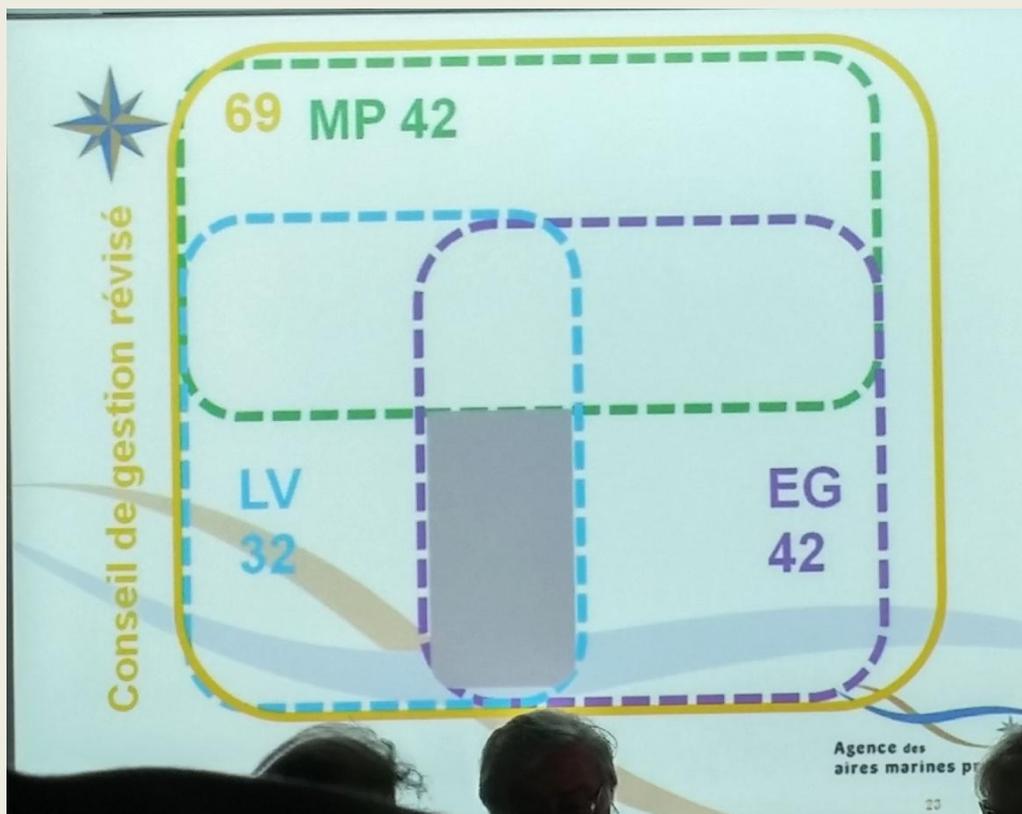
quête publique - 57 membres



Nouvelle gouvernance - 69 membres



- Etat
- Collectivités
- professionnels
- usagers de loisirs
- PNR
- associations environnementales
- personnalités qualifiées



Un membre peut appartenir à l'un ou l'autre des comités géographiques, voir à 2.



Collectivités

Membres	CG enquête pub	CG "révisé"	comité "littoral vendéen"	comité "mer des Pertuis"	comité "estuaires de la Gironde"
1 CR Pays de Loire	0	1	1	1	
1 CR Poitou-Charentes	1	1	1	1	1
1 CR Aquitaine	1	1			1
1 CG Vendée	1	1	1	1	
2 CG Charente-maritime	2	2	1	2	
1 CG Gironde	1	1			1
1 commune/EPCI Vendée => 2	1	2	1	1	
3 communes/EPCI Charente-maritime	3	3	1	3	
2 communes/EPCI Gironde	2	2			2
1 syndicat mixte dtv dur estuaire Gironde	1	1			1
Nombre des		15	7	9	8
		22%	22%	21%	19%

24

Professionnels					
1 CRPMEM Pays-Loire	1	1	1	1	0
1 CRPMEM Poitou-Charentes	1	1	1	1	1
1 CRPMEM Aquitaine	1	1			1
1 Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde ;	1	1			1
1 Organisation des producteurs du golfe de Gascogne ;	1	1		1	1
1 CRC Pays de la Loire ;	1	1	1	1	0
3 CRC Poitou-Charentes ; => 2	3	2	1	2	1
1 CRC Aquitaine	0	1			1
1 extracteurs de granulats ;	1	1		1	1
1 armateurs ;	1	1		1	1
2 unions maritimes et portuaires	2	2		1	1
1 Fédération des industries nautiques ;	1	1	1	1	1
1 Grand port maritime de La Rochelle ;	1	1	1	1	
1 Grand port maritime de Bordeaux ;	1	1			1
1 Française d'électricité	0	1		1	1
2 dominante plaisance, l'autre à dominante par une collectivité ;	2	2	2	2	2
2 des chambres d'agriculture de Gironde ;	2	2	1	1	1
1 membres		21	9	15	3
		30%	28%	36%	3%



Usagers de loisirs

Membres	CG enquête pub	CG "révisé"	LV	MP	EG
1 => 2 plaisance ;	1	2	1	1	2
2 pêche de loisir ;	2	2	1	1	1
1 => 2 comités régionaux olympiques et sportifs ;	1	2	1	1	1
1 représentant des activités subaquatiques de loisirs	1	1		1	
Nombre de membres	5	7	3	4	4
%	9%	10%	9%	10%	10%



Parcs naturels régionaux

Membres	CG enquête pub	CG "révisé"	LV	MP	EG
PNR Marais Poitevin	0	1	1		
Nombre de membres	0	1	1	0	0
%	0%	1%	3%	0%	0%

La structure préfiguratrice du projet de PNR en Médoc assistera avec voix consultative au conseil de gestion du Parc, ainsi qu'au comité estuaire de la Gironde.



Etat et établissements publics

Membres	CG enquête pub	CG "révisé"	comité "littoral vendéen"	comité "mer des Pertuis"	comité "estuaire de la Gironde"
1 commandant zone maritime atlantique	1	1			
1 DIRM Nord-atlantique - Manche-Ouest	1				
1 DIRM Sud-atlantique	1	1	1	1	1
1 DREAL Pays-de-Loire	0	1	1		
1 DREAL Poitou-Charentes	1	1		1	1
1 DREAL Aquitaine	1	1			1
1 DDTM Vendée	1	1	1	1	
1 DDTM Charente-maritime	1	1	1	1	1
1 DDTM Gironde	1	1			1
1 par le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne / [pays de Loire]	1	1	1	1	1
1 par le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;	1	1			1
1 établissement public du marais poitevin	0	1	1		
Nombre de membres	10	10	6	5	7
%	10%	10%	19%	12%	17%



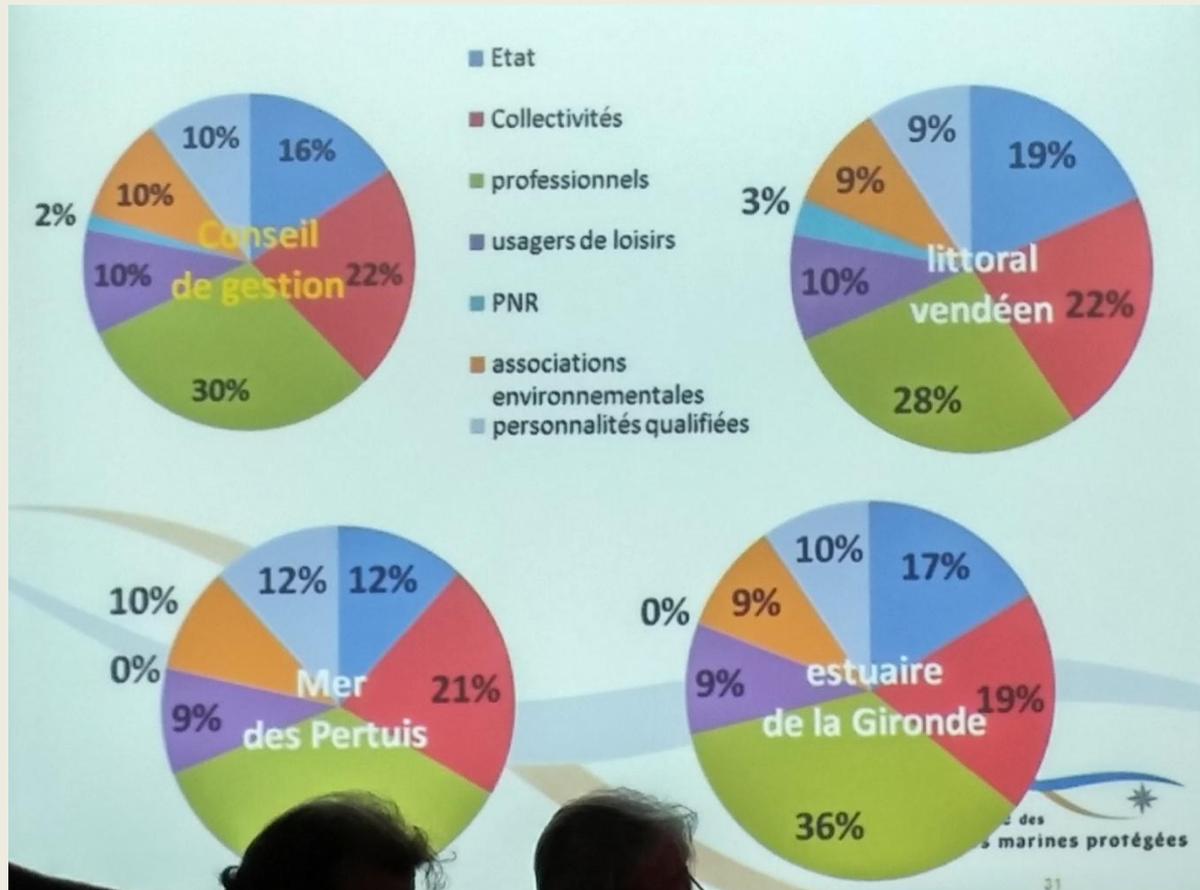
Associations de protection de l'environnement

Membres	CG enquête pub	CG "révisé"	LV	MP	EG
1 FNE	1	1	1	1	1
1 LPO	1	1	1	1	1
3 => 5 assos locales de protection de l'environnement ;	3	5	1	3	1
Nombre de membres	5	7	3	4	4
%	9%	10%	9%	10%	10%



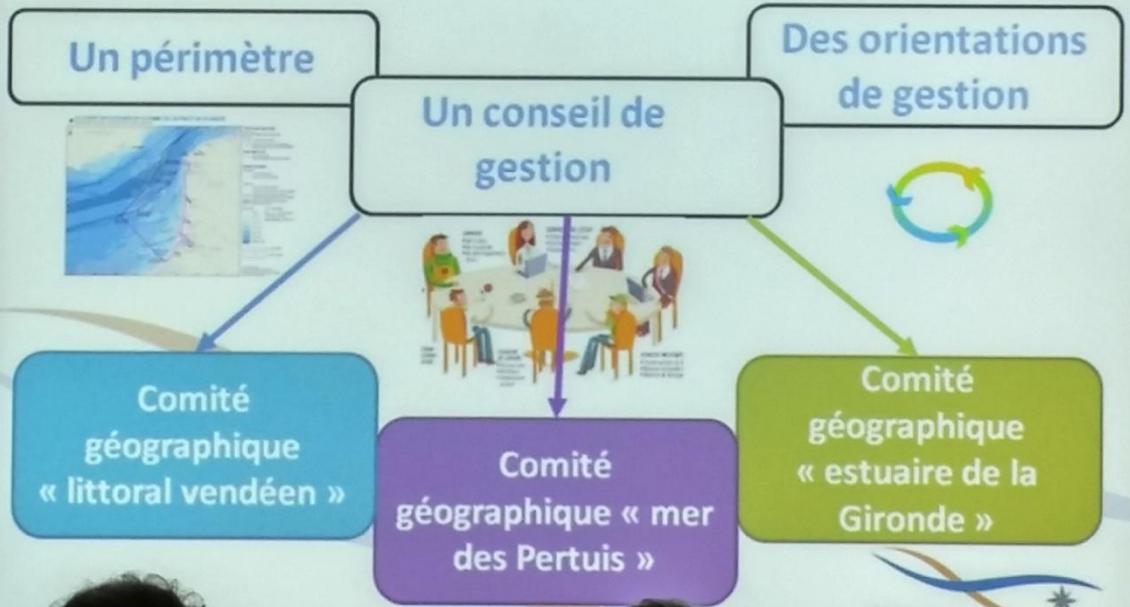
Personnalités qualifiées

Membres	CG enquête pub	CG "révisé"	LV	MP	EG
2 au titre de leur expérience de gestion des milieux naturels, par les organismes de gestion des réserves naturelles situées dans le périmètre du parc naturel marin ou contiguës à celui-ci ;	2	2	1	1	
1 dans le domaine du développement durable des activités de pêche et de cultures marines, [sur proposition de l'Agria] ;	1	1			
1 dans le domaine de la conchyliculture, [sur proposition de l'IFREMER]	1	1	1	1	1
1 dans le domaine des phénomènes hydrosédimentaires ou de la gestion du trait de côte, [sur proposition de l'Université de La Rochelle ;]	1	1	1	1	1
1 dans le domaine des écosystèmes benthiques, [sur proposition de l'Université de la Rochelle]	0	1		1	1
1 dans le domaine des écosystèmes estuariens, [sur proposition de l'Université de Bordeaux et de l'IRSTEA.]	1	1		1	1
Nombre de membres	6	7	3	5	4
%	10%	10%	9%	17%	10%





Les éléments pour un projet de décret





Au centre Madame Maryline Simone , Région Poitou-Charentes et ministère de l'Écologie.



Le représentation de l'Agence des Aires Marines Protégées
: Pierre Lecas



Cette même présentation sera reprise à Bordeaux et à la Roche sur Yon.

Questions et réponses

- Ségolène Traverson, LPO : Fusion des régions : le décret du parc devrait sortir avant la fusion.
- Benoit Biteau : Lien terre-mer, Le Parc du Marais Poitevin y participe mais la Commission mixte lien terre-mer ne participerait pas au conseil de gestion, seuls les directeurs des agences de l'eau y sont. Madame la Préfète dit être très sensible à ce lien.
- JP Tailleu, CARA : à cheval sur les deux comités géographiques : estuaire et pertuis. Pourra participer aux réunions des deux comités. Les décisions qui impactent plus d'une zone seront traitées directement par le conseil de gestion.
- M. X, Parc Marais Poitevin : la baie de l'Aiguillon est rattachée à la zone vendéenne mais déborde largement sur les Pertuis.
- Gérald Viaud (Comité national Conchylicole) : Sur la cartographie, pas de conchyliculture sur l'estuaire de la Gironde (Bonne Anse et captages plus haut dans l'estuaire). S'étonne des deux postes de la Chambre d'Agriculture. Revendique 3 postes, un dans chaque comité.

Questions et réponses

Le maire de l'île d'Aix : le conservatoire du littoral à un siège, Mme la préfète rappelle de nouveau, qu'à partir où il y a un siège dans le conseil de gestion, il peut siéger où il veut

M. Grand (navigation de plaisance) : snvm ? Avis conforme donné par l'agence des aires marines protégées. Ceci arrive quand le conseil de gestion n'est pas encore établi. Ensuite c'est au niveau du règlement intérieur que les délégations

M. Gervais (une pointe pour tous). Avis conforme de l'agence sur le projet du Matelier ? Réponse : non, puisque le parc n'existe pas.

Loi biodiversité : première lecture à l'Assemblée, probablement mi mars. Mais il sera possible de prendre le décret de création avant la promulgation de cette loi. Par contre les comités géographiques ne seront pas opérationnels.

Rappel de la durée : Le conseil de gestion d'Arcachon n'est toujours pas installé.

M. Biteau : deux sièges pour la chambre d'agriculture ???? Le parc marin n'a pas compétence pour agir en amont sur terre Réponse : deux c'est peut-être trop, mais c'est bien que les agriculteurs qui ont une action sur la qualité de l'eau soit présents.

Grand port de la Rochelle : calendrier : deuxième trimestre 2015.

Bernard Giraud (CARA) : Frontières du Parc sur les estuaires de la Seudre et de la Charente ? Pour la Seudre c'est l'écluse du Ribeyroux.

Madame Joly : relations avec le SMIDEST ? Pas de conflits.

Madame Simone : remerciements à la Préfète.